



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Politique de l'environnement

Question écrite n° 4462

Texte de la question

M. Roger-Gerard Schwartzberg appelle l'attention de M. le ministre de l'environnement sur la nécessaire promotion de l'éducation à l'environnement dans tout le système scolaire (écoles, collèges, lycées), conformément au protocole d'accord signé le 14 janvier 1993 par les précédents ministres de l'éducation nationale et de l'environnement. Il lui demande s'il ne lui paraîtrait pas opportun que cet apprentissage concret de l'écologie prenne en particulier la forme d'une journée de l'arbre à l'école. Cette journée pourrait être fixée chaque année entre novembre et mars. Elle donnerait lieu à la plantation d'un arbre ou d'arbustes dans la cour de chaque école primaire ou à proximité. Cette journée pourrait aussi donner lieu à une réflexion sur l'arbre et l'environnement à travers les diverses disciplines enseignées (sciences naturelles, géographie, français : textes et poèmes sur l'arbre, etc.). Cette journée de l'arbre à l'école favoriserait dès le jeune âge un contact direct des élèves avec les questions écologiques. Elle contribuerait ainsi à l'action entreprise pour promouvoir dans le système scolaire l'éducation à l'environnement.

Texte de la réponse

La promotion de l'éducation à l'environnement est un sujet auquel le ministre de l'environnement est particulièrement attaché. Des journées de l'arbre ont été organisées il y a une quinzaine d'années ; malheureusement ces journées « opérations coups de point » ont été peu suivies d'une façon générale, sauf dans les cas où il y avait une implication forte d'acteurs locaux, notamment des milieux associatifs ; les scolaires constituaient un des publics particulièrement concernés par ces journées auxquelles les enseignants, en particulier les professeurs de sciences naturelles et les instituteurs, étaient associés. Par ailleurs, le ministère de l'agriculture et de la pêche, en liaison étroite avec le ministère de l'éducation nationale, organise depuis 1990 une opération intitulée « A l'école de la forêt » : il s'agit de sensibiliser et d'informer les maîtres et les enfants dans les classes primaires, de la maternelle au CM2. Le ministère de l'environnement est associé à cette action. Dans le même ordre d'idée, le parc forestier national de Sevrans (93), dont le ministère de l'environnement a la responsabilité, sert, notamment, de support à des classes vertes des deux communes sur lesquelles il est situé, ainsi qu'à des visites guidées d'initiation à la forêt. Actuellement le ministère de l'environnement participe à la réalisation de fiches pédagogiques à l'initiative de l'association pour l'arbre, section française de l'association internationale d'arboriculture. Les actions du type « A l'école de la forêt », qui s'inscrivent dans la durée, ont certes la préférence du ministère de l'environnement par rapport aux actions plus ponctuelles telles que les journées de l'arbre, étant entendu qu'une journée de l'arbre peut bien sûr au cas par cas constituer un élément médiatique utile s'insérant dans des dispositifs plus globaux. L'observation de l'honorable parlementaire, qui demeure toutefois intéressante, ne manquera pas d'être intégrée dans la réflexion engagée dans le cadre de l'étude sur la loi paysage en cours.

Données clés

Auteur : [M. Schwartzberg Roger-Gérard](#)

Circonscription : - SOC

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 4462

Rubrique : Environnement

Ministère interrogé : environnement

Ministère attributaire : environnement

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 2 août 1993, page 2291

Réponse publiée le : 18 avril 1994, page 1928